

Délibération n° 2024 – IV - 009

Attribution du marché de maintenance des équipements de supervision des ouvrages hydrauliques du SYMBHI

Le vingt juin deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Excusée – pouvoir donné à Mr Revil
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé – pouvoir donné à Mr Revil
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée, suppléant C.Masnada en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Excusé – pouvoir donné à Mr Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil
CCT : Claude Didier

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Cédric Rose, UT Voironnais / Benjamin Rey, UT Voironnais /
Cécile Albano, Pôle administratif / Agathe Cheritat, Pôle administratif / Agathe Girin, UT Sud Grésivaudan / Brice Noirot, UT Drac / Anne-
Sophie Drouet, UT Grésivaudan

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI a en charge la gestion d'un parc d'ouvrages hydrauliques mobiles ou statiques (clapets, vannes, déversoirs) munis de sondes de mesures, capteurs et caméras connectés à un site central de concentration et supervision (superviseur). Outre la maintenance des ouvrages hydrauliques, des opérations de maintenance préventives, correctives et évolutives sont nécessaires afin d'assurer en permanence la fonctionnalité des équipements de supervision, i.e. de tous les composants permettant la mesure et la remontée d'informations sur le superviseur (sondes de mesures, éléments de communication, alimentation, câbles).

Aussi, le SYMBHI a engagé une procédure de mise en concurrence (appel d'offre ouvert) dans le respect des dispositions du droit des marchés publics relative à des prestations de maintenance des équipements de supervision des ouvrages hydrauliques du SYMBHI.

Le marché est construit sous forme d'un accord-cadre avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Deux offres électroniques ont été déposées : la première par l'entreprise CENEAU ; la seconde par l'entreprise ACTEMIUM Maintenance Dauphiné.

La Commission d'Appel d'Offres du SYMBHI, lors de sa séance du 20 juin 2024, a procédé à l'analyse des offres en appliquant les critères suivants :

Critères	Pondération
1. PRIX DES PRESTATIONS	40%
2. VALEUR TECHNIQUE	60%
<i>2.1-Moyens humains affectés à la prestation</i>	<i>25 pts</i>
<i>2.2-Moyens matériels affectés à la prestation</i>	<i>5 pts</i>
<i>2.3-Dispositions prises par l'entreprise pour respecter les délais d'exécution et minimiser le temps où les équipements de supervision seraient non fonctionnels</i>	<i>25 pts</i>
<i>2.4-Contraintes identifiées pour l'exécution des prestations ou travaux et solution(s) proposée(s)</i>	<i>10 pts</i>
<i>2.5-Méthodologie et procédés mis en œuvre pour garantir la qualité des prestations à réaliser</i>	<i>15 pts</i>

La commission a attribué le marché au candidat **CENEAU** pour un montant maximum de commande de 70 000 euros HT par période. Ce chiffre comprend les prestations suivantes :

- Réalisation d'opération de maintenance : 2 opérations de maintenance préventives, 10 de maintenance corrective ;
- Astreinte 5j/7 de vérification de l'état de fonctionnement des équipements de supervision ;
- Remplacements de sondes de mesures de niveau (5), passage au média 4G des ouvrages prioritaires Isère amont pour la télétransmission de données (4), remplacement de caméras défaillantes (3) ;
- Constitution d'un stock de matériel (batteries, piles) pour les opérations de maintenance préventive.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents y afférents, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 24 juin 2024

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk